

## COMMUNIQUÉ

Annonce des octrois 2016-2017  
**PLUS DE 4,7 MILLIONS DE DOLLARS  
EN NOUVELLES SUBVENTIONS DE RECHERCHE**

**Québec, le 26 avril 2016** – La directrice scientifique du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), madame Louise Poissant, dévoile aujourd’hui la liste des récipiendaires des nouvelles subventions de recherche pour l’année financière 2016-2017.

Parmi les 409 demandes de subvention qui ont fait l’objet d’une évaluation dans les 5 programmes mentionnés ci-après, 146 propositions de recherche recevront un appui financier du FRQSC, pour un total de 4 718 231 dollars. Considérant les octrois liés aux engagements antérieurs, le FRQSC investira en 2016-2017 près de 28 millions de dollars, et ce, pour l’ensemble de ses programmes de subvention.

La directrice scientifique offre ses plus vives félicitations aux récipiendaires dont les noms apparaissent en annexe du présent communiqué avec les titres des propositions de recherche et les montants accordés. La présente annonce ne touche que la première année des octrois. Conditionnels à l’allocation des crédits par l’Assemblée nationale du Québec et aux décisions du conseil d’administration du FRQSC, ils peuvent être modifiés en tout temps, sans préavis.

Compte tenu du budget dont dispose le FRQSC et afin d’offrir un octroi à davantage de chercheurs, le scénario financier retenu par le conseil d’administration prévoit une réduction paramétrique de 12 % dans tous les programmes, exception faite du programme Dégagement de chercheurs de collègue, et se présente comme suit :

### ***Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs***

Un taux de financement de l’ordre de 43 % est accordé aux demandes recommandées par 8 comités d’évaluation, permettant d’offrir une subvention aux 93 meilleures demandes. Une pondération a été appliquée afin d’avoir une mise en rang unique pour l’ensemble de la cohorte.

### ***Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs-créateurs***

Un taux de financement de l’ordre de 27 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d’évaluation permettant d’offrir une subvention aux 4 meilleures demandes.

### ***Appui à la recherche-crédation***

Un taux de financement de l’ordre de 57 % est accordé aux demandes recommandées par le comité d’évaluation permettant d’offrir une subvention aux 13 meilleures demandes.

### ***Soutien aux équipes de recherche***

Un taux de financement de l’ordre de 30 % est accordé aux demandes recommandées par 8 comités d’évaluation, permettant d’offrir une subvention aux 30 meilleures équipes. Une pondération a été appliquée afin d’avoir une mise en rang unique pour l’ensemble de la cohorte.

## Dégagement de chercheurs de collègue

Le financement des chercheurs de collègue est accordé pour six chercheurs de collègue membres d'une équipe dans le programme Soutien aux équipes de recherche.

Le tableau suivant résume les taux de recommandation et de financement pour les programmes de subvention.

Programmes de subvention	Taux de recommandation (recommandées / évaluées) (nb)	Taux de financement (financées / recommandées) (nb)
<b>Soutien à la relève scientifique</b>		
Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs	88 % (218/248)	43 % (93/218)
Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs-créateurs	100 % (15/15)	27 % (4/15)
<b>Soutien à l'innovation et à la structuration</b>		
Appui à la recherche-crédation	92 % (23/25)	57 % (13/23)
Soutien aux équipes de recherche	91 % (90/99)	33 % (30/90)
Dégagement des chercheurs de collègue	100 % (22/22)	27 % (6/22)
<b>Total</b>	<b>90 % (368/409)</b>	<b>40 % (146/368)</b>

Les responsables de demandes financées devront, au moment de la réception de la lettre d'octroi, signifier leur acceptation ou leur désistement de la subvention à partir du Dossier du chercheur financé accessible dans le site Web du FRQSC. Les responsables de demandes non financées recevront aujourd'hui par courrier électronique leur résultat aux concours indiquant, sous forme de cote et de rang, la recommandation du comité d'évaluation.

À noter que seules les subventions liées à un projet de recherche sont concernées par les frais indirects de recherche (FIR), lesquels sont précisés dans les lettres d'octroi.

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec monsieur Marc Bélanger, chargé de programmes, à [marc.belanger@frq.gouv.qc.ca](mailto:marc.belanger@frq.gouv.qc.ca) ou au 418-643-7582, poste 3194.

**LISTE DES RÉCIPIENDAIRES DES CONCOURS DE L'AUTOMNE 2015**  
*Dégagement d'enseignement de chercheurs de collège*

Chercheur de collège	Établissement collégial	Responsable de l'équipe de recherche	Établissement du responsable de l'équipe	Nom du programme lié à la subvention	Dégagement d'enseignement					Supplément statutaire					Total
					2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Sous-total	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Sous-total	
Blais, Vanessa	Collège Édouard-Montpetit	Burgess, Joanne	Université du Québec à Montréal	Soutien aux équipes de recherche	14 356 \$	14 644 \$	14 937 \$	15 235 \$	59 172 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	28 000 \$	<b>87 172 \$</b>
El-Hage, Habib	Collège Rosemont	Montgomery, Catherine Gail	Université du Québec à Montréal	Soutien aux équipes de recherche						7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	28 000 \$	<b>28 000 \$</b>
Ethier, Glen	Cégep Vanier	Fujinaga, Ichiro	Université McGill	Soutien aux équipes de recherche	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	80 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	28 000 \$	<b>108 000 \$</b>
Law, Alexandra	Collège Dawson	Noiseux, Yanick	Université de Montréal	Soutien aux équipes de recherche						7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	28 000 \$	<b>28 000 \$</b>
Mckay, Cory	Collège Marianopolis	Fujinaga, Ichiro	Université McGill	Soutien aux équipes de recherche	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	160 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	28 000 \$	<b>188 000 \$</b>
Vezeau, Carole	Cégep régional de Lanaudière	Janosz, Michel	Université de Montréal	Soutien aux équipes de recherche	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	160 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	28 000 \$	<b>188 000 \$</b>

(1) Les octrois sont conditionnels à l'allocation des crédits par l'Assemblée nationale du Québec et aux décisions du Conseil d'administration du Fonds. Ces octrois peuvent donc être modifiés en tout temps, sans préavis.